

Image not found or type unknown



Réaménagement taux d'intérêt d'un crédit habitation

Par **royo**, le **16/11/2010 à 16:03**

Bonjour,
Nous avons un crédit habitation avec notre banque.
Nous leur avons demandé de renégocier le taux d'intérêt de ce prêt, mon conseiller m'a répondu que ce n'était pas possible car nous avons "lissé" ce prêt.
Est-ce possible ? Cette condition n'apparaît dans aucun document signé. Ont-ils le droit de refuser la négociation ?
Cordialement.
ROYO Dorothée.

Par **mimi493**, le **16/11/2010 à 16:46**

Par définition, la négociation c'est du gré à gré, la banque n'a aucune obligation à accepter de renégocier un prêt.
Faites jouer la concurrence, et allez voir d'autres banques sans oublier les organismes de crédit (vous reprenez un prêt du montant de la somme restant à rembourser, et vous vous en servez pour solder le 1er prêt).